

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
REGION								
Conseil Régional Pays de la Loire	Hébergement hôteliers ou campings	Entreprises d'hébergements touristiques < 50 lits	améliorer la qualité de l'hébergement, de l'image des métiers de la filière et la qualité de l'accueil des personnes handicapées	bonification de 5% à ajouter au 25% accordés pour les travaux matériels	25 000 €	130 000 €	Obligation d'obtention du Label T&H	Bredan LE RESTE Chef de pôle "économie touristique" Célia FAVREAU Assistante de gestion Conseil Régional Direction de l'action économique 44966 Nantes Cedex 9 Tel 02.28.20.56.51 email : bredan.le.reste@paysdelaloire.fr
		Entreprises d'hébergements touristiques > 50 lits			40 000 €	170 000 €		
Conseil Régional Pays de la Loire	Sites de visite et de loisirs	Etablissements < 10 salariés équivalent temps plein	soutenir les professionnels dans l'amélioration de l'attractivité de leurs équipements et le développement d'une accessibilité pour tous (label T&H)	bonification de 5%	20 000 €	100 000 €		Bredan LE RESTE Chef de pôle "économie touristique" Célia FAVREAU Assistante de gestion Conseil Régional Direction de l'action économique 44966 Nantes Cedex 9 Tel 02.28.20.56.51 email : bredan.le.reste@paysdelaloire.fr
		Etablissements > 10 salariés équivalent temps plein			40 000 €	170 000 €		

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
LOIRE ATLANTIQUE								
Conseil Général Loire Atlantique	Aides aux équipements de tourisme social soutenir la requalification du parc d'hébergement touristique social Projet d'amélioration qualitative se traduisant par des travaux immobiliers	Centres d'hébergements associatifs (auberges de jeunesse, centre de vacances, maisons familiales, villages de vacances associatifs)		Bonus qualité de 1 000 € supplémentaire par chambre aux normes handicapés (dans une perspective de labellisation « Tourisme et Handicap »)				
VENDEE								
Conseil Général Vendée	Personnes privées ou morales résidant à titre principal en Vendée depuis une année civile révolue Communes ou groupements de communes	Les chambres d'hôtes et les chambres d'hôtes en demeures de prestige et de tradition				15 000€ par chambre accessibles (2 chambres max)	ces hébergements devront tous, dès l'ouverture, obtenir le label TOURISME ET HANDICAP	Patricia Potier Service ingénierie et développement CDT 8 place Napoléon BP 233 85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX Tel 02.51.47.88.24 email : ppotier@vendee-tourisme.com
		Gîtes ruraux ou meublés				70 000€ par gîte accessibles (3 gîtes max)		